

Location
Tourisme
Compétition

www.canoe-valde Loire.com

02 38 64 98 85



Email : alliance@canoe-valde Loire.com
Internet : www.canoe-valde Loire.com

ALLIANCE CANOË-KAYAK VAL DE LOIRE

Saint Denis en Val - Saint Jean de la Ruelle - Loiret (45)

Comité Directeur – 16 janvier 2015

Présents: Charly, Paul, Jacques, Stéphane, Laurent, Thomas, Nicolas, Childéric, Fabien, Christian

Excusé: Mathieu

Récapitulatif des tiers sortants-

Membres sortant en 2015: Thomas de Boysson- Fabien Tournadre- Christian Leconte

Membres sortants en 2016 : Mathieu Delorme- Stéphane Leconte- Charly Chassigneux- Nicolas Leconte

Membres sortants en 2017: Jacques Précigout – Paul Tallet Pinet – Childéric Thoreau – Laurent Ranucci

Election du bureau-

A l'unanimité sont élus comme suit :

Charly Chassigneux- Président

Christian Leconte- Vice-Président

Paul Tallet-Pinet- Trésorier

Nicolas Leconte- Vice-Trésorier

Fabien Tournadre- Secrétaire.

Il est demandé aux membres du CD de répondre aux différents mails qui leur sont envoyés et de respecter leur engagements quand ils prennent des tâches à leur charge.

Points divers-

Fabien est R1 pour le N3 et commence à former les équipes (Childéric, Laurent, Charly et Thomas dans le groupe de travail- Les demandes de subvention au Conseil Régional et aide logistiques aux Mairies seront les premières tâches)

Paul Charly et Thomas travaillent sur le renouvellement du Cap'Asso

Fabien se charge de la demande de subvention pour les effectifs du Conseil Général

Childéric, Paul, Yann, Charly et Fabien seront sur la demande CNDS



Association régie par la loi 1901, créée le 13 juin 2003, déclarée à la Préfecture d'Orléans sous le n°0454015019 et à la Fédération Française de Canoë-Kayak sous le n° C4514.

Agréée par le Ministère chargé des sports sous le n° 45-07-012-S

SIRET n° 451 869 887 00021 / APE n° 9312Z

Siège social : rue du Bailli Groslot, 45560 St Denis en Val

Dans nos nouvelles assurances, Christian se charge de vérifier les conditions d'assurance « parking » pour le camion jaune. Il faut aussi vérifier si on a une assistance 0km.

Il est demandé par un adhérent si l'utilisation d'un véhicule du club comme véhicule de fonction est stipulé dans son contrat de travail. La réponse est non.

Le comité directeur ne voit pas d'inconvénient à ce que le salarié se serve régulièrement d'un véhicule au regard de la faible distance entre son domicile et son lieu de travail.

Il est évoqué la présence de Yann aux séances piscines du mercredi soir. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de comité directeur pour une orientation précise à la rentrée 2015. En effet, Yann étant retenu par la garde de ses enfants ce jour de la semaine, il semble compliqué de demandé au salarié de modifier une organisation en cours d'année scolaire.

La prochaine réunion de comité directeur est fixée au lundi 16 mars.

L'assemblée générale 2015 est fixée au samedi après midi du 23 janvier 2016